

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2014

Le vendredi cinq décembre deux mil quatorze à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie de Menetou Couture, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATILLON, Maire.

Présents : Jean-Pierre RATILLON, Jacques LIANO, Cécile LAMIRAULT, Sylvain PINAULT, Dominique MOREAU, Samuel BULTIAUW, Grégory BARALE, Dominique MARTEAU.

Absents excusés : Emilie PERROT a donné pouvoir à Jacques LIANO et Gérald DEBENE a donné pouvoir à Cécile LAMIRAULT.

Date de convocation : 05 Novembre 2014

Secrétaire de séance : Grégory BARALE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- décision modificative de budget,
- tarifs de location des salles des fêtes à réviser,
- la médecine préventive.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet ajout à l'ordre du jour.

Restitution de la caution du logement de Mme MICHAUT.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que madame MICHAUT a fait savoir par lettre recommandée avec accusé réception qu'elle quittait son logement au 1^{er} janvier 2015 et qu'elle avait trouvé un repreneur immédiatement. Monsieur le Maire, après avoir rencontré le repreneur, propose d'accepter la proposition de madame MICHAUT et de restituer la caution.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de monsieur le Maire et décide de restituer la caution du logement dans son intégralité dont le montant s'élève à 304.90 € et charge Monsieur le Maire de faire passer les écritures comptables nécessaires.

Aire de jeux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après recherche et études, il serait possible de monter un dossier de subvention DETR pour l'aire de jeux et ainsi propose plusieurs devis :

- un devis pour les tranchées drainantes pour un montant de 2240.70 € HT et 2688.84 € TTC.
- Un devis pour la modification des eaux pluviales dont le montant s'élève à 3168.15 € HT et 3801.78 € TTC
- Un devis pour le terrassement et le chemin d'accès à l'aire de jeux pour un montant de 4840.85 € HT et 5 809.02 € TTC
- Un devis pour les jeux pour un montant de 9963.08 € HT et 11955.70 € TTC

Il reste encore à être chiffré les aménagements paysagés et le mobilier urbain.

A l'unanimité les conseillers municipaux approuvent tous les devis et charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche pour le dossier de subvention dès lors qu'il aura tous les devis de l'opération.

Acquisition d'un lave-vaisselle

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des Fêtes du Bourg d'un montant de 1990.00 € HT et 2389.20 € TTC. Il est proposé un lave-vaisselle qualité Pro avec un cycle de lavage de 3 minutes jusqu'à 900 assiettes par heure.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition et décide que pour respecter le matériel, lors de la remise des clés aux loueurs, les pastilles de lavage seront remises aux utilisateurs. Toute personne louant et utilisant la salle des Fêtes aura à sa disposition le lave-vaisselle.

Décision modificative de budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chapitre 65 du budget fait l'objet d'un dépassement de crédit si la subvention au CCAS est effectuée et propose donc de réaliser la décision modificative qui suit :

Chapitre 012- Charges de personnel et autres

Compte 6411 : - 7750 €

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Compte 657362 : + 7750 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve la décision modificative de budget comme précédemment proposée.

Révision des tarifs de location des Salles des Fêtes

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réviser et surtout simplifier les tarifs de location des salles des Fêtes.

Après en voir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition et décide que les tarifs pratiqués seront les suivants :

SALLE DES FETES DU BOURG

Habitants de la commune :

2 JOURS ETE 120 €

2 JOURS HIVER* 130 €

Personnes extérieures à la commune :

2 JOURS ETE 160 €

2 JOURS HIVER* 180 €

Association de la commune :

1 JOUR Toute l'année 100 €

Location en semaine 60 €

Association hors commune :

Bal Toute l'année 250 €

Dîner dansant Toute l'année 190 €

Les associations de la commune ont droit à deux locations gratuites dans l'année.

* la saison hivernale est comprise du 15 octobre au 15 avril.

Les autres tarifs restent inchangés.

SALLE DES FETES DE FEUILLARDE

Habitants de la commune :

1 JOUR ETE 60 €

1 JOUR HIVER* 90 €

Personnes extérieures à la commune :

1 JOUR ETE 80 €

1 JOUR HIVER* 100 €

Association de la commune :

2 locations gratuites dans l'année

Médecine préventive

Monsieur le Maire informe que le contrat pour la médecine du travail des agents arrive à son terme et qu'il a reçu une proposition de renouvellement de la MSA et qu'à réception de cette proposition, il a pris renseignement auprès de la médecine préventive du CDG 18 qui depuis 2013 fournit aussi cette prestation aux collectivités. Les conditions de visite sont les mêmes que celles proposées par la MSA excepté le prix d'une visite qui est de 19 € moins cher. De plus, la MSA est en baisse d'effectifs et il est de moins en moins capable d'honorer les visites régulières et très difficile d'obtenir une visite de reprise suite à un long arrêt maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas renouveler son contrat avec la MSA et de passer convention avec le CDG 18 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Questions diverses :

- Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal du montant de la contribution 2015 au SDIS, soit 10 594 € ;
- Monsieur le maire informe les conseillers que la distribution des colis des anciens aura lieu le 20 décembre prochain ;
- Les conseillers municipaux proposent que la commission de la communication devra se réunir prochainement pour l'élaboration du bulletin municipal ;
- Madame LAMIRAULT, adjoint au maire informe qu'il ne reste plus que quelques préparatifs à faire pour le Noël des enfants et que le père Noël sera bien présent ;
- Monsieur le maire informe qu'il souhaitera ses vœux au conseil et à la commune le 17 janvier 2015 à 16 heures ;
- Monsieur le maire informe que le Chemin de l'Etang Neuf sera remis en état sous contrôle de l'ONF ;
- Le conseil municipal propose que le 21 mars 2015 soit organisée la 1^{ère} soirée « Jeux de société » ;
- Le conseil municipal est informé que les conseillers municipaux, Gérald DEBENE, Cécile LAMIRAULT et Dominique MOREAU ont procédé à l'abattage d'un des tilleuls devant la mairie qui menaçait de tomber ; les tilleuls de Feuillarde ont été élagués avec nouvelle perche élagueuse et monsieur Jean-Pierre a évacué les branchages.
- Madame Cécile LAMIRAULT confirme que les abribus sont en attente de fabrication ;
- Madame Cécile LAMIRAULT, adjoint au maire, en charge du personnel énonce au conseil municipal qu'un adjoint technique est en arrêt maladie jusqu'au 07 janvier 2015 ;
- Le conseil municipal est informé qu'il faut prévoir un 2^e élagage à la Malatrie ; qu'il faut remanier la toiture au 4 rue du paradis et que la porte du local du cimetière a été refaite en bois par son employé ;
- Les conseillers s'interrogent sur l'existence d'un fermage sur les chemins communaux labourés.
- Une réflexion est demandée sur la remise en état du chemin du Champ des Barres,
- L'installation d'une partie des luminaires de Noël a été assurées par les conseillers municipaux : Grégory BARALE et Dominique MOREAU et les tournées de rue par le prestataire habituel dès le 02 décembre) et les luminaires en panne seront réparés par Jacques LIANO et Dominique MOREAU.
- Le conseil municipal remercie Monsieur André PLANCHARD pour le don de sapins qui ont ainsi pu être posés par les conseillers municipaux pour décorer la commune (la Lucasserie, les Usages, Feuillarde et le Bourg).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.